Flexiperf La Chape Vicat HPC

Flexiperf La Chape Vicat HPC (Hors Plancher Chauffant) est un mortier fluide à base ciment sous DTA N° 13/18-1388-V1 du CSTB destiné à la réalisation de chapes autonivelantes.

Votre devis en ligne Téléchargez la fiche

- Domaines d'application
- Avantages
- Caractéristiques
- Mise en œuvre

Domaines d'application

Flexiperf La Chape Vicat HPC s'utilise à l'intérieur de bâtiments, en neuf et en rénovation, en pose adhérente, désolidarisée ou flottante.
Elle est mise en oeuvre notamment en maisons individuelles, bâtiments collectifs, administratifs et tertiaires pour les locaux ne dépassant pas le classement **U4P3E3C2**.

Elle est compatible avec tous types de :

- **Supports** (maçonnerie, plancher béton, bois, anciens revêtements).
- **Revêtements** (carrelage, moquette, parquet…) sans ragréage.
- **Sous-couches isolantes** thermiques et/ou acoustiques.
- **L'application sur plancher chauffant n'est pas autorisée**.

Avantages

- Excellente planéité.
- Rapidité de séchage (circulation piétonne 24 heures après le coulage).
- Intervention des entreprises de second œuvre à partir de 72 heures de séchage.
- Possibilité de pose de carrelages collés à partir de 14 jours (NF P 61-204).
- Insensibilité à l'eau.
- Coulage en faible épaisseur : 30 mm (en fonction du support) et forte épaisseur : maxi 100 mm.
- Rapidité et facilité de mise en œuvre.
- Mise en place assurée par des applicateurs formés et agréés par Béton Vicat.

- Fractionnement tous les 60 m² en pose adhérente, désolidarisée ou flottante.

Info+

Pose de carrelage possible après un délai de séchage de 14 jours minimum. Pour les autres revêtements, la vérification de l'humidité résiduelle de la chape est obligatoire.

Condition de pose du revêtement	Humidité résiduelle	Texte réglementaire de référence
Carrelages collés	à partir de 14 jours	NF P 61-204 (DTU 52.2)
Parquets collés	< 3 %	NF P 63-202 (DTU 51.2)
Parquets flottants	< 3 %	NF P 63-204 (DTU 51.11)
Revêtements de sols textiles	< 5 %	NF P 62-202 (DTU 53.1)
Revêtements de sols PVC collés	< 4,5 %	NF P 62-203 (DTU 53.2)
Revêtements de sols coulés à base de résine	< 4,5 %	NF P 62-206 (DTU 54.1)
Peintures de sols	< 4 %	NF P 74-203 (DTU 59.3)

Caractéristiques

Flexiperf La Chape Vicat HPC est un mortier autonivelant à base de ciment de classe C16F4 selon la norme NF EN 13-813. Elle est soumise au marquage CE.

Elle doit obligatoirement recevoir un revêtement de sol (carrelages, parquets, sols souples, moquettes, résines...).
Sa fabrication et sa mise en œuvre répondent aux exigences du DTA en vigueur.

	Épaisseur de la chape (cm)
Chape adhérente	3
Chape désolidarisée sur film polyéthylène	3
Chape désolidarisée sur isolant de classe SC1	4
Chape désolidarisée sur isolant de classe SC2	5
Résistance à la compression	16 Mpa
Résistance à la flexion	4 Mpa
Masse volumique	2100 kg ±200
Maintien minimum de fluidité	2h00
Température de locaux	comprise entre +5° et 30°
Planéité de l'ouvrage fini	3 mm sous la règle de 2 mètres 1 mm sous la règle de 20 cm

Mise en œuvre

Il convient de respecter le Document Technique d'Application (DTA) en vigueur ainsi que les Dossiers Techniques Unifiés (DTU) et Cahier des Prescriptions Techniques (CPT) concernés. La mise en œuvre est effectuée par des applicateurs agréés Béton Vicat.
Le coulage de la chape Vicat HPC s'opère obligatoirement par pompage.

Les conditions de mise en œuvre de la chape sont les suivantes :

- Bâtiment clos et couvert, vitrages posés, ouvertures occultées.
- Température de l'atmosphère comprise entre 5°C et 30°C, sans risque de gel durant 4 jours après la mise en œuvre.
- Cloisons séparatrices, cloisons de distribution et de doublage en maçonnerie achevées.
- La chape doit être abritée pendant 72 heures d'un ensoleillement direct, et l'évacuation de l'humidité doit être effectuée par aération du local après ce délai, en prenant soin d'éviter les courants d'air.

L'applicateur doit être particulièrement vigilant sur :

- La réception du support (planéité, absence de gaines…).
- Les épaisseurs minimales (en fonction du support).
- Le fractionnement (tous les 60 m^2).
- La mise en œuvre d'un produit de cure et son élimination par ponçage 8 jours au plus tôt avant la pose de revêtement.
- Les préconisations de pose de revêtement conformément aux DTU ou CPT en vigueur (fractionnement, joints, humidité du support).

Recommandations

Il convient de se référer à la fiche "**Règles de mise en oeuvre et précautions d'emploi**".

Conseils produits +

Sur isolants thermiques ou acoustiques, Flexiperf la Chape Vicat HPC s'emploie sans treillis ni fibre structurelle.